

LE 846[®]
OLIOFIX[®]



Spécial **CEREALES**

LE846[®] pour répondre aux CONTEXTE

Challenges techniques

Maintenir l'EFFICACITE
Moins de matières actives disponibles

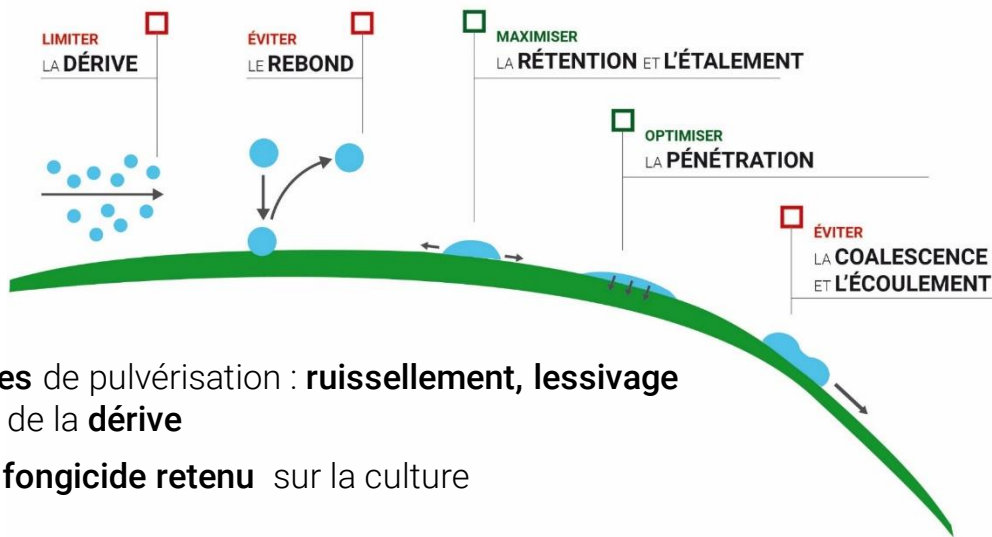
Amélioration des pratiques

Limiter IMPACT Environnemental
Dérive
Arrêté riverain,...

Attentes sociétales

Répondre aux enjeux actuels
HVE, cahiers des charges, baisse phytos, IFT, Ecophyto, ...

LE846[®] : L'adjuvant qui booste vos Fongicides



[diminue les pertes de pulvérisation : ruissellement, lessivage et forte limitation de la **dérive**

[un maximum de **fongicide retenu** sur la culture

LE846[®] : la THIXOTROPIE en images



Dose homologuée et préconisée LE 846[®] : 1 % du volume de bouillie (3 L/Ha maximum).
À verser en dernier dans la cuve. Maintenir l'agitation durant toute la durée d'application.

LE 846®

**Réduction
de dose**

- ⇒ Autant de RENDEMENT avec moins de fongicide
- ⇒ Baisse IFT (HVE, Filière...)

**SEPTORIOSE BLÉ**

Réduction de la dose préconisée du Fongicide
-50% en T1
-33% en T2

[LE846® booste les EFFICACITES

[LE846® permet de MODULER LES DOSES
sans contrepartie sur le Rendement**Amélioration
des programmes**

- ⇒ Recherche d'EFFICACITE
- ⇒ Augmentation RENDEMENT

**Complexe maladie BLES
SEPTO / ROUILLE****Complexe maladie ORGE
HELMINTHOSPORIOSE ORGE**

[LE846® booste les EFFICACITES

[LE846® Améliore le RENDEMENT

**Qualité de Pulvérisation
Exceptionnelle**

- ⇒ Moindre impact Environnemental = baisse dérive et hausse de la rétention
- ⇒ Partenaire des Baissees de volume de bouillie (plus grande autonomie)

#PositiveProduction®

DE SANGOSSE 
Leader Français des BioSolutions

LE 846® - AMM n° 2190258 – 215.6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - * Marque déposée DE SANGOSSE S.A.S – Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants / **OLIOFIX®** - AMM n° 2190258 – 215.6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - * Marque déposée et Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants
P391 Recueillir le produit répandu. P501 éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large.
DE SANGOSSE S.A.S., au capital de 9 828 225 Euros – 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896
Bonnell - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) – Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.
Février 2021 – Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations.
Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

**LE 846® / OLIOFIX®**

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 2)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement